

Actualité Ecole

La mairie propose d'emmener votre enfant à la salle polyvalente ou à la salle communale de Tourville-sur-Odon s'il a une activité après 16h30.

Dans ce cas, vous devez fournir au personnel de la garderie une demande écrite et signée indiquant : les dates, l'heure de début et le lieu de l'activité.

Centre de loisirs de Verson

Tous les enfants de Tourville-sur-Odon seront accueillis au centre de loisirs les mercredis, à condition d'être inscrits par les parents dans les délais requis.

www.ville-verson.fr

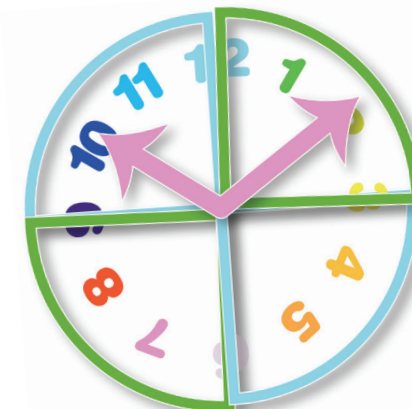


MAIRIE de
TOURVILLE-SUR-ODON

14210

Tél. 02 31 80 99 80

Fax 02 31 08 46 38



ACCUEILS PERISCOLAIRES

Dossier d'inscription 2019-2020

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le **dossier nécessaire à l'inscription** de votre enfant aux accueils périscolaires (Garderie, Restauration). Il doit être composé :

- ✓ D'une fiche d'inscription **par famille**
- ✓ D'une fiche d'urgence **par enfant**
- ✓ D'une photocopie d'une **attestation d'assurance civile et individuelle**

Ces documents seront à **compléter et à retourner**

- soit par l'intermédiaire de l'école,
- soit directement à la

Mairie de TOURVILLE-sur-ODON

Avant le

LUNDI 17 JUIN 2019

Les accueils périscolaires comprennent :

la restauration et la garderie. Ils ne fonctionnent qu'en période scolaire.

Peuvent en bénéficier les familles qui en font la demande et dont les enfants fréquentent l'école.




Organisation Hebdomadaire

24 heures d'enseignement sur 4 jours

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 à 8h50	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
9h à 12h	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12h à 13h30	Restauration scolaire	Restauration scolaire	Restauration scolaire	Restauration scolaire
13h30 à 16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
16h30 à 18h30	Garderie	APC Garderie	APC Garderie	Garderie

De octobre à mai

 Vie scolaire obligatoire. Temps sous la responsabilité des enseignants.
APC = Activités pédagogiques complémentaires, encadrées par les enseignants et soumises à l'autorisation des parents.

 Accueils périscolaires non obligatoires. Temps sous la responsabilité de la commune.

La Restauration

Payant et sur inscription



Horaires :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h30.

Tarif : par repas :

Enfant(s) habitant la commune
 1 enfant : 3,81 €
 2 enfants et plus : 3,27 €
 Enfant(s) hors commune
 1 enfant : 5,40 €
 2 enfants et plus : 4,54 €

Ce tarif comprend la fourniture des repas, les charges du personnel de service et de surveillance, les frais administratifs, matériels et des locaux.

La restauration se déroule sur un seul service. Les enfants sont pris en charge à la sortie de classe à 12h par le personnel communal. Le menu est consultable sur le site de la mairie et sur la porte du restaurant solaire. Les repas sont variés et équilibrés et proposent aux enfants de découvrir des saveurs d'ailleurs. Il est demandé aux parents de fournir en début d'année un bavoir pour les enfants de la maternelle.

La Garderie

Payante et sur inscription



La garderie est située dans la salle du restaurant scolaire et la cour de l'école. La garderie municipale est un lieu d'accueil surveillé dans lequel les enfants scolarisés peuvent jouer, faire leurs devoirs ou pratiquer des activités ludiques. **Le personnel n'assure pas le service de l'aide aux devoirs.**

Les enfants peuvent goûter sur le temps de garderie, mais celui-ci doit être fourni par les parents. A cet effet le réfrigérateur du restaurant scolaire est mis à disposition pour conserver les aliments frais.

Horaires :

Les matins de 7h30 à 8h50,
 Les soirs de 16h30 à 18h30,

Tarif : pour la garde d'un enfant :

Le matin seulement : 2,10 €
 Le soir seulement : 2,44 €
 Le matin + soir : 3,45 €

1,00€ par tranche de 5 minutes dépassées après 18h30.